

26/12/18

MAIRIE DE BEURAINS
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton Arras Sud

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU MARDI 18 DECEMBRE 2018**

Conseillers en exercice.....28
Présents..... 20
Votants..... 27

**OBJET : INSTALLATIONS CLASSEES
ENQUETE PUBLIQUE SOCIETE
EOLIENNES DU SUD ARRAGEOIS**

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, le DIX HUIT DECEMBRE, le Conseil Municipal de la Commune de Beaurains, étant assemblé en session ORDINAIRE en Mairie, après convocation légale (le 13 décembre 2018), sous la présidence de M. ANSART Pierre, Maire.

PRESENTS : MM. ANSART DUPOND PETIT DUQUESNOY IBISEVIC VENEL TOURNEUX BERGOGNON HURET MOUTON DERUY DOUCHET VEZILIER Mmes BLONDEL DUTERIEZ LE GARDIEN GALLET BENOIT MARTEL ROUSSET

EXCUSES : Mme WALLET pouvoir à M. MOUTON – Mme DEBEY pouvoir à M. PETIT – M. DELMOTTE pouvoir à M. TOURNEUX – Mme COTTIGNY pouvoir à M. HURET – Mme BETREMIEUX pouvoir à Mme GALLET – Mme LETUPPE pouvoir à Mme MARTEL – M. TANCHON pouvoir à M. ANSART

ABSENTE : Mme TOURNEMAINE

M. VENEL est élu Secrétaire de séance.

Monsieur TOURNEUX expose :

La Préfecture du Pas-de-Calais nous a informés de l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter un Parc éolien, par la société « **EOLIENNES DU SUD ARRAGEOIS** », sur les communes de CROISILLES, HENINEL et SAINT MARTIN SUR COJEUL.

L'enquête publique s'est déroulée du 5 novembre 2018 au 5 décembre 2018.

Le projet, porté par la société EDF EN, concerne l'installation de 9 aérogénérateurs d'une puissance unitaire de 3.6MW pour une hauteur de 150 mètres en bout de pale et 3 postes de livraison sur le territoire des communes d'Héninel, Croisilles et Saint Martin sur Cojeul.

La commune de Beaurains est située dans le rayon de 6 kilomètres d'affichage de l'enquête publique.

Je vous invite à émettre un avis sur la demande présentée par ladite société.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Beaurains, le 20 décembre 2018

Décision rendue exécutoire par la publication et la transmission en Préfecture le 20 décembre 2018

**Le Maire,
Pierre ANSART**



?